

## Comité Syndical du 21 novembre 2025

Le Comité syndical du SICECO s'est réuni le 21 novembre 2025 à 17h00 dans la salle polyvalente de Pouilly en Auxois (Espace Jean-Claude Patriarche).

### **ÉTAIENT PRESENTS :**

Philippe	ALGRAIN
Hugues	ANTOINE
Éric	AVENTINO
Hugues	BAUDOT
Luc	BAUDRY
Patrice	BÉCHÉ
Jean-Luc	BECQUET
Laurent	BERTHE
Romain	BERTRAND
Bruno	BETHENOD
Jean-Paul	BISCH
Bernard	BONVALOT
Valérie	BOUCHARD
Roland	DE BRETEVILLE
Philippe	CATTEAU
Myriam	CHAOUNI
Jean-Paul	CHAPUIS
Marc	CHAUTEMPS
Denis	CHARLOT
Frédéric	CLAUDON
Bernard	CLERC
Jean-Jacques	CLERC
Jean-Pierre	CLERC
Antonio	COBOS
Jean-François	COLLARDOT
Sébastien	COLOMBET
Bénigne	COLSON
Xavier	COSTE
Yves	COURTOT
Chantal	CRIBLIER
Guy	DUPUIS

Michel	LAGNEAU
Yves	LANIER
Alain	LEFEVRE
Vincent	LEPRETRE
Benjamin	LEROUX
Michel	LIBRE
Denis	MAILLER
Dominique	MAIRE
Michel	MAROTEL
François	MARTIN
Dominique	MATIRON
Philippe	MEUNIER
Patrick	MORELIERE
Geneviève	MORTIER
Jean-Noël	MORY
Denis	NÉAULT
Eric	NIEF
Claude	NOCQUART
Bernard	PAUT
Geneviève	PELLETIER
Hervé	PERNOT
François	PERRIN
Pascal	PETOT
Olivier	PIRAT
Didier	RAYDON
Sylvain	REBEROL
Jean-François	RIOT
François	RIOTTE
Christian	ROY
Patrick	RYSER
Jean-Louis	SIMONNET

Martine	EAP-DUPIN
Alain	EYmann
Jean-Marie	FAIVRET
Philip	FITZPATRICK
Claude	FONTAINE
Jérôme	FORNEROT
Olivier	GAUGRY
Ludovic	GAUTHEY
Alain	GRADELET
Pascal	GRAPPIN
Lionel	HOUÉE
Jacques	JACQUENET
Patrick	JACQUET
Marc	JAUDAUX
Geneviève	JONDOT
Agnès	LACHAT

Éric	SKLADANA
Bernard	SOUBEYRAND
Bernard	SOUPOULT
Patrick	SCHWIRTZ
Jean-Paul	TAILLANDIER
Jérôme	THEVENEAU
Joëlle	THOMAS
Gilbert	THOREY
Jean-Paul	THIVEYRAT
Max	DE LA TOUR D'AUVERGNE
Daniel	TRUCHOT
Nicolas	URBANO
Claude	VERDREAU
Gérard	VERDREAU
Anne	VERPEAUX
Claude	VIGNAT
Martial	VINCENT

#### ETAIT ABSENT ET REPRESENTE :

- Didier CAILLOUX a donné pouvoir à François RIOTTE.

#### PARTICIPAIENT A LA REUNION :

- Jean-Christophe BOUIN, Payer Départemental ;
- Jean-Michel JEANNIN, Directeur Général des Services ;
- Denis BOURLIER, Responsable du service Affaires Générales et Finances ;
- Nathalie BLANC, Responsable du service Communication, Relations publiques et Protocole ;
- Bruno KABLITZ, Responsable du service réseaux, mobilité et informatique SIG ;
- Pascaline FISCH, Responsable du service Énergie.

Le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, accueille et remercie les délégués présents.

92 délégués ont signé les feuilles d'émargement. Le Président annonce que le quorum de 73 délégués est atteint. Il ouvre par conséquent la séance. 1 pouvoir a été donné.

#### **1) Allocution du Président :**

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués, et remercie la commune de Pouilly-en-Auxois et son Maire pour son accueil.

Le Président annonce que le sujet principal de ce comité sera le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026. Le projet de rapport, transmis avec la convocation, permettra d'orienter le budget principal pour l'année à venir.

Il rappelle que, comme tous les ans, pour construire le DOB, les avis des élus ont été pris en compte lors des différentes réunions de CLE, un travail minutieux a été effectué lors des différentes commissions du SICECO, et il a fallu tenir compte de la conjoncture économique. Malheureusement, il y a encore beaucoup d'incertitudes cette année avec la Loi de Finances 2026.

L'Etat parle de créer ce qu'il appelle le FIT, Fonds d'investissements des Territoires, qui regrouperait la DETR, la DESIL et les fonds verts. Mais il reste à en déterminer les montants.

Dans un monde où la transition énergétique devrait prendre de l'ampleur, ce n'est pas de bon augure. Le syndicat, les adhérents, et tous les acteurs économiques devront faire des choix, en fonction des budgets, des priorités, des urgences, des demandes des citoyens et des choix politiques que feront prochainement les nouvelles équipes municipales.

Du côté du Syndicat, différents choix devront être fait en fonction des besoins et de la demande des adhérents, mais aussi par rapport à ce que l'Etat mettra en place, tout en sachant que c'est la prochaine mandature du SICECO qui devra trancher.

En attendant, à la vue des incertitudes précédemment évoquées, le DOB proposé comporte déjà des arbitrages.

La ligne de conduite fixée est respectée : accompagner les adhérents dans la transition énergétique. Il est important de diminuer l'empreinte carbone tout en continuant de développer les activités historiques du syndicat, mais avec un regard neuf et la volonté de remettre en cause certaines pratiques.

Le Président souligne que plusieurs autres sujets sont à l'ordre du jour : le réseau de chaleur d'Arnay-le-Duc ou encore des modifications pour rapport à la compétence gaz.

Concernant la concession gaz, les délégués sont informés que les négociations pour un nouveau contrat ont débuté. Malheureusement, toutes les communes concernées n'ont pas encore adhéré au SICECO. Or il est important pour elles de le faire, car un regroupement plus important permettra d'obtenir des avantages pour l'ensemble des collectivités.

Concernant la concession électricité, le Président explique qu'il est assez mécontent. Enedis a proposé la signature d'une convention à l'ensemble des EPCI de Côte-d'Or proposant des services déjà disponibles auprès du SICECO. Le Président a fait part de son mécontentement à Enedis, et même à Madame LAIGNEAUX, Présidente du Directoire d'Enedis.

Certes, il s'agit apparemment d'une démarche nationale. Mais en tant qu'autorité concédante, à laquelle tous les EPCI adhèrent, Enedis aurait dû consulter le Syndicat, ou tout au moins le prévenir.

De plus, étant donné le travail attendu de la part d'Enedis à savoir améliorer le temps moyen de coupure qui se dégrade terriblement, renouveler le réseau, raccorder les ENR dans des délais raisonnables et diminuer les délais de mise en œuvre des travaux sous tension, le TURPE dont bénéficie Enedis pour faire fonctionner le réseau doit être judicieusement dépensé, et certainement pas pour aller mobiliser des ressources avec les EPCI sur des sujets relevant des attributions du SICECO.

Le Président termine en évoquant l'examen du rapport du mandataire 2024 pour la SEML Côte-d'Or Energies et la décision à prendre concernant l'entrée au capital de celle-ci d'une SAS, HELIOPSOL, porteuse d'une grappe de plusieurs petites centrales photovoltaïques au sol, d'un hectare sur des fonciers communaux et afin de répondre aux exigences de la loi d'accélération ZAER.

Il remercie l'ensemble des élus du Bureau et des Commissions qui se sont impliqués dans l'établissement du Débat d'Orientations Budgétaires, ainsi que les services, notamment Denis Bourlier, responsable du service Affaires Générales et Finances et Jean-Michel Jeannin le Directeur Général des Services.

**2) Désignation du secrétaire de séance :**

Anne VERPEAUX est désignée comme secrétaire de séance.

**3) Approbation du procès-verbal du Comité du 19 juin :**

Le Président demande si le compte-rendu du précédent Comité suscite des observations de la part de l'Assemblée.

La réponse étant négative, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**4) Communication des procès-verbaux des réunions de Bureau des 11 juin et 22 septembre :**

Le Président demande aux membres du Comité si la communication des procès-verbaux cités ci-dessus suscitent des questions particulières.

Les membres du Comité n'ont pas de question, le Président poursuit par conséquent l'ordre du jour.

**5) Actualités :**

- **Réunions des Commissions Locales d'Énergie de l'automne**
  - ✓ Elles ont eu lieu du 2 au 21 octobre.
  - ✓ Le bilan : 354 communes (sur 675) sont venues aux réunions, ainsi que 8 EPCI (sur 18), soit un pourcentage de 52 %.

**6) Affaires générales et Finances - Ressources Humaines - Commande Publique :**

**A - Finances :**

**a) Débat d'Orientations Budgétaires - Exercice 2026**  
(délibération n°078-25-DEL)

Présentation du Rapport pour la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur Grappin, 1<sup>er</sup> Vice-Président et rapporteur, présente aux membres du Comité les grandes lignes des orientations possibles sur les problématiques techniques et budgétaires envisagées pour l'année 2026, qu'il soumet à leur réflexion et avis.

Avant de procéder à l'explication des différents éléments inscrits dans le rapport d'orientation budgétaire, il précise les principaux éléments qui ont conduits à retenir les orientations proposées au Comité :

*[...] Lors de la présentation du DOB pour l'exercice 2024 et à la suite des bilans des réunions de CLE, il avait été retenu une prospective pour la période 2024-2030 basée sur un scénario médian entre un scénario dit « conservateur », donnant la priorité aux activités historiques et un scénario dit « transition énergétique », orienté majoritairement sur les activités nouvelles.*

*Pour rappel les objectifs annoncés de ce scénario étaient les suivants :*

1. Préparer la fin du contrat de concession avec ENEDIS en 2029,
2. Maîtriser les coûts de fonctionnement,
3. Afficher des résultats positifs chaque année,
4. Garantir un niveau important d'investissements dans les activités historiques du SICECO,
5. Être un acteur majeur de la nécessaire transition énergétique dans le département pour accompagner les communes adhérentes et EPCI,
6. Maintenir l'engagement financier du syndicat dans la SEM Côte d'Or Energies.
7. Emprunter en maîtrisant le ratio d'endettement.

*Lors du débat ayant suivi la présentation du rapport d'orientation budgétaire et lors du vote du budget primitif 2025 le Comité a validé ces orientations.*

*Le contexte national au moment de la présentation du DOB pour 2026 s'est encore dégradé et l'instabilité politique, budgétaire et financière actuelle va nous conduire à faire des choix au cours des prochaines années.*

*En effet, l'état actuel des finances du pays et les mesures de redressement des comptes publics annoncées pour les 3 prochaines années vont imposer des arbitrages douloureux à la fois sur les dépenses (baisses de dotations, des subventions, abandon/baisse de certaines politiques...) et les recettes (hausses d'impôts/taxes, transferts de ressources...).*

*Cela impactera nécessairement les collectivités locales qui doivent s'y préparer.*

*Au moment où il sera débattu du DOB et des Budgets Primitifs pour 2026, les mesures inscrites dans le PLF 2026 et surtout les efforts qui seront finalement demandés à chacun ne seront pas connues.*

*Malgré ces perspectives peu réjouissantes et afin de ne pas ajouter de l'austérité à l'austérité la prospective qui est présentée pour le cycle 2026-2032 poursuit les objectifs fixés en 2025, tout en intégrant les données du PLF 2026 annoncées par le Gouvernement, afin de permettre au SICECO d'accompagner ses adhérents dans ce contexte plus que troublé.*

*La prospective prévoit donc un niveau le plus bas possible de recours à l'emprunt, et une attention particulière a aussi été portée à la préservation de l'épargne nette seule garante d'une capacité d'investissement maintenue au-delà de 2032.*

*La prospective intègre également l'arrêt de la gestion du parc de bornes IRVE fin 2026, l'arrêt de la construction de réseaux de chaleur après les 4 derniers en cours d'étude, la limitation des apports financiers à la SEML Côte d'Or Energies aux seuls projets en cours d'étude et une baisse significative des aides à la rénovation du patrimoine bâti des adhérents à partir de 2029 du fait du volume important de travaux déjà accompagnés.*

*Si ces éléments sont confirmés lors du débat d'orientation budgétaire, ils permettront au Bureau du SICECO de préparer un budget 2026 dans l'épure des exercices précédents. La révision des niveaux d'aides et de la priorisation des activités devront être conduites avec l'objectif de trouver un compromis acceptable par toutes et tous entre la poursuite des activités selon leur niveau de priorité revu et la gestion de « files d'attente » des différents programmes.*

*Il est prévu de voter le Budget 2026 le 15 décembre prochain. Compte tenu des délais d'information des membres du Comité, ce Budget 2026 sera adapté en fonction des éléments du PLF définitif si tel est le cas.*

*Il n'est donc pas impossible que le Bureau soit amené au début d'exercice 2026 à présenter un budget rectifié, comme cela avait été déjà envisagé l'année dernière.  
[...]*

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité des 93 votants (92 présents et 1 pouvoir), prend acte de la communication du rapport budgétaire et financier servant de base au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026, et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026.

**Ce document est disponible** sur le site internet [www.siceco.fr](http://www.siceco.fr), rubriques “actualités” ou “décisions des Assemblées”. Il est communiqué en **annexes 1 et 2**.

**b) Décision Modificative N° 2 au Budget Principal - Exercice 2025**

(délibération n° 079-25-DEL)

Dans le cadre de l'exercice budgétaire en cours, il apparaît nécessaire de procéder à une décision modificative pour financer des dépenses nouvelles ou procéder à des réajustements de crédits entre les différents chapitres comptables du budget principal.

La délibération est prise à l'unanimité des 93 votants (92 présents et 1 pouvoir), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

**c) Souscription d'un prêt à court terme pour le Budget Régie Côte d'Or Chaleur - Financement de la réalisation du réseaux de chaleur d'ARNAY LE DUC**

(délibération n° 080-25-DEL)

Pascal Grappin, Premier Vice-Président, rappelle que le Comité Syndical a adopté le 19 juin 2025, le Budget Supplémentaire 2025 pour la régie à autonomie financière « Côte d'Or Chaleur » en prévoyant notamment les crédits nécessaires à la construction du réseau de chaleur d'Arnay-le-Duc.

Pour couvrir les dépenses d'investissement liées à la réalisation du réseau de chaleur d'ARNAY-LE-DUC, il a été prévu dans ce budget de recourir à un prêt relais afin dans l'attente de la perception des subventions d'investissement du FEDER, de la Région, du Conseil Départemental et des CEE dits « coup de pouce ».

A la suite de l'analyse des offres des établissements bancaires qui ont répondu favorablement, l'offre de la Caisse d'Epargne a été retenue.

La délibération est prise à l'unanimité des 93 votants (92 présents et 1 pouvoir), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

## B - Affaires Générales

### Nouvelle composition du Comité Syndical

(délibération n° 081-25-DEL)

Les membres du Comité sont informés qu'un nouveau délégué titulaire a été élu lors des réunions des Commissions Locales d'Énergies qui ont eu lieu en octobre :

- CLE 11 - Sébastien COLOMBET (Charrey sur Saône)

Le Président propose aux délégués du Comité d'approuver le procès-verbal de la CLE 11 et de prendre acte de la nouvelle composition du Comité syndical, qui comportera ainsi **144 membres**.

La délibération est prise à l'unanimité des 93 votants (92 présents et 1 pouvoir), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

## 7) Affaires techniques

Concessions :

### Modifications des attributions de subvention pour les réseaux de distribution de gaz naturel (délibération n° 082-25-DEL)

Le Président rappelle que le SICECO est devenue autorité organisatrice du service public afférent au développement et à l'exploitation du réseau de distribution publique de gaz naturel en introduisant dans ses statuts, en 2008, la compétence optionnelles « Distribution publique de gaz naturel ».

La distribution de gaz de réseau est l'une des composantes de l'organisation énergétique future du territoire pour laquelle la mutualisation des compétences au sein d'une seule autorité organisatrice permet aux collectivités de mieux coordonner leurs actions, de mieux défendre leurs intérêts et ceux de leurs habitants et de contrôler les actions mises en œuvre dans le cadre de la transition énergétique.

Afin de favoriser la constitution de cette autorité organisatrice unique en incitant les communes à confier cette compétence au SICECO Territoire d'Energie Côte d'Or qui représente 65 % des communes desservies, le Président propose, en complément des services dont bénéficient déjà les communes adhérentes (contrôle détaillé de l'activité du concessionnaire, accompagnement technique lors des extensions de réseau de gaz non rentables, mise en place de nouvelles dessertes), de modifier les aides financières pour certains travaux liés au gaz distribué.

#### 1. Extensions du réseau dans une commune déjà desservie :

Pour chaque dossier d'extension de réseau, le concessionnaire effectue un calcul de rentabilité (ratio Bénéfice sur Investissement : B/I). En cas de non-rentabilité, le décret du 28 Juillet 2008 autorise la collectivité à contribuer financièrement pour atteindre le niveau de rentabilité suffisant pour la réalisation des travaux par le concessionnaire.

Le SICECO, en tant qu'autorité concédante, représente la commune vis-à-vis du concessionnaire et établit avec ce dernier une convention financière définissant un montant de contribution publique initiale, des modalités de suivi de la rentabilité de l'opération assorties de conditions de remboursement éventuelle de cette contribution initiale.

Actuellement la participation publique est avancée par le SICECO qui en demande ensuite le remboursement de 50 % de cette contribution dans la limite d'une dépense subventionnable de 40 000 €.

En cas de remboursement total ou partiel par le concessionnaire, le SICECO reverse 50% du remboursement à la commune.

Cette participation du SICECO est exclusivement réservée aux communes ayant transféré la compétence optionnelle « distribution de gaz naturel ».

Cette aide ne serait pas modifiée.

## 2. Branchements gaz

Par analogie avec les décisions prises en Assemblée générale du Comité du SICECO concernant les branchements électriques, il est proposé d'aider les adhérents du SICECO, communes et EPCI, en prenant en charge 40% du montant total HT (au lieu de 42% précédemment) des travaux de branchement gaz, justifiés par la facture GRDF acquittée par le Payer, dans la limite d'une dépense subventionnable de 2 500 €.

Cette participation du SICECO est exclusivement réservée aux membres du SICECO (communes ou EPCI) pour des branchements situés dans des communes ayant transféré la compétence optionnelle « distribution de gaz naturel ».

## 3. Energie renouvelable

Un des enjeux majeurs pour la distribution de gaz est de développer la production de biométhane injectable dans le réseau.

Depuis le 30 novembre 2017, les raccordements au réseau des installations de méthanisation bénéficient d'une réfaction de 40 % sur le coût de raccordement.

Le règlement actuel prévoit d'abonder cette réfaction en octroyant une aide complémentaire de 20 % sur le coût de raccordement au réseau de ces installations sous réserve que le projet soit porté par une société à capitaux publics majoritaires, la dépense subventionnable étant plafonnée à 50 000 €.

Il est proposé de conserver cette aide en modifiant la condition d'octroi qui serait étendue à tout projet porté par une société avec capitaux publics.

Cette participation du SICECO est exclusivement réservée aux projets situés dans des communes ayant transféré la compétence optionnelle « distribution de gaz naturel ».

Le président propose que ces nouvelles mesures d'aide soient activées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (la date du devis de branchement ou de la proposition de raccordement émise par GRDF) et intégrées dans le règlement financier du SICECO actualisé en fin d'année 2025.

La délibération est prise à l'unanimité des 93 votants (92 présents et 1 pouvoir), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

## **8) SEML Côte d'Or Énergies :**

### **a) Présentation du rapport du mandataire (délibération n°083-25-DEL)**

Le Président du SICECO en sa qualité de président du Conseil d'administration de la SEML COE informe le Comité que la loi «3DS » du 21 février 2022 a imposé aux représentants des collectivités dans le conseil d'administration ou conseil de surveillance des entreprises publiques locales (EPL) de présenter un rapport annuel devant l'organe délibérant de leur collectivité ou groupement.

Dans ce cadre, il doit, notamment, énumérer les principales activités et opérations de l'année écoulée, en identifiant celles concernant la collectivité territoriale actionnaire, et les perspectives de développement. Il établit l'état des relations entre la collectivité actionnaire et l'EPL, listant les contrats, apports en compte courant d'associés, garanties d'emprunt et tout concours financier octroyé. Le rapport décrit également les principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel auxquels la société d'économie mixte est confrontée.

Dans le respect de ces dispositions, les membres du comité doivent prendre acte de la communication du rapport du mandataire 2024.

La délibération est prise à l'unanimité des 93 votants (92 présents et 1 pouvoir), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

Le rapport et ses documents complémentaires sont communiqués dans les **annexes 3 à 6.**

### **b) Entrée au capital de la SEML Côte-d'Or Énergies dans la Société de projet HELIOPSOL porteuse d'une grappe de petites centrales photovoltaïques au sol (délibération n°084-25-DEL)**

La délibération est prise avec 92 votants pour et une voix contre (92 présents et 1 pouvoir), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

## **9) Questions diverses**

Les délibérations évoquées supra sont consultables sur le site internet du SICECO :  
<https://www.siceco.fr/category/decisions-des-assemblees>

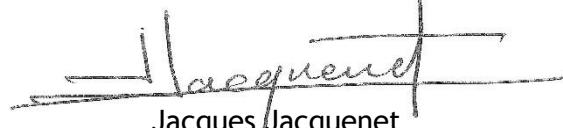
## **10) Agenda :**

- **Lundi 24 novembre - 9h00** : Commission Affaires Générales et Finances (BP)  
14h00 : Réunion du Groupe Mobilité
- **Lundi 1<sup>er</sup> décembre - 9h00** : Réunion de bureau (BP)
- **Jeudi 4 - Vendredi 5 décembre** : Salon des Maires de la Côte d'Or (remise CEE)
- Lundi 8 décembre - 10h00 : Commission d'Appels d'Offres
- **Jeudi 12 - Vendredi 13 décembre** : Salon des Maires de la Côte d'Or (remise CEE)
- **Lundi 15 décembre - 17h00** : Assemblée Générale (BP) - Sombernon

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance à 19h30.

Fait à Dijon, le 4 décembre 2025

Le Président du SICECO



Jacques Jacquenet